



COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

**CIRCULAIRE N° 1975/DEF/COFAT/DF/BC/RD  
relative au concours unique d'admission dans les  
écoles de formation des officiers des corps techni-  
ques et administratifs des armées en 2007 (recru-  
tement direct).**

*Du 23 octobre 2006.*

NOR D E F T O 6 5 2 4 0 5 C

*Références :*

Arrêté du 06 janvier 2003 (BOC, p. 1336 ; BOEM 321, 614\*, 651 et 810) modifié.  
Instruction 390/DEF/EMA/CAB du 09 mai 2003 (BOC, p. 6989 ; BOEM 321, 614\*, 621-1\*, 763 et 815) modifiée.

*Pièces jointes :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire 2447/DEF/COFAT/DF/BC/RD du 16 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 71 ; BOEM 770).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA 4, 2007, texte 1.

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves, la composition du jury et du secrétariat du concours unique d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs (CTA) des armées en 2007.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves font l'objet des textes cités en référence.

**1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

**1.1. Admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 29 et 30 mars 2007. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

**1.2. Admission.**

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 17 et le 27 juin 2007. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

**1.3. Résultats.**

La diffusion des résultats est prévue par internet : [http : //www.cofat.terre.defense.gouv.fr](http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr) le 15 mai 2007 pour l'admissibilité et le 11 juillet 2007 pour l'admission. Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

**2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.**

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par les textes cités en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT/BC) (Tél. : 01.41.93.34.28) et sur internet : [http : //www.cofat.terre.defense.gouv.fr](http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr).

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 1er mars 2007 au :

Commandement de la formation de l'armée de terre /  
bureau concours

Section recrutement-direct

BP 120 - 00466 Armées

**3. CHAPITRE D'IMPUTATION.**

Pour les candidats militaires uniquement, le code à utiliser pour l'imputation budgétaire des dépenses afférentes à ces déplacements est le suivant : MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; code autorité : TPP02 ; code activité : 171/E. Pour les candidats civils, ces dépenses sont à la charge des intéressés.

**4. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire 2447/DEF/COFAT/DF/BC/RD du 16 décembre 2005 relative au concours unique d'admission dans les écoles de formation d'officiers des corps techniques et administratifs en 2006 (recrutement direct) est abrogée.

*Le général de corps d'armée, commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.

**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Le bureau concours du CoFAT (CoFAT/BC) est chargé de l'organisation des épreuves. Une note-express à paraître sous timbre CoFAT mi- mars 2007 en précisera les modalités.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans les salles d'examen régionales de la 2e base de soutien au commandement (2e BSC) de Vincennes, située au Fort-Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 94300 Vincennes (Métro ligne 1 ou RER ligne A). L'ouverture d'un centre dans les départements d'outre-mer, collectivités d'outre-mer et Nouvelle Calédonie reste subordonnée au nombre de candidats.

**1. HORAIRES DES ÉPREUVES.**

Les modalités, la nature et le programme de ces épreuves sont précisés à l'annexe I de l'arrêté cité en référence.

Dates	Horaires	Épreuve
29 mars 2007	8 heures à 12 heures.	Culture générale.
	14 heures à 17 heures.	Langue vivante.
30 mars 2007	8 heures à 12 heures.	Épreuve au choix du candidat : droit, mathématiques ou sciences économiques.

**2. CONVOCATION DES CANDIDATS.**

La liste des candidats autorisés à concourir sera diffusée sous le timbre du CoFAT début mars 2007 et transmise à la région terre Ile-de-France (RT IDF).

La convocation des candidats pour les épreuves d'admissibilité est à la charge du commandant de la RT IDF. Tous les candidats seront mis en route de manière à se présenter au Fort-Neuf de Vincennes le 1er jour des épreuves pour 07h30.

**3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.**

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés, à la demande du CoFAT, par les régions terre (RT), la délégation générale pour l'armement (DGA), la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) et la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA).

**3.1. Composition**

Cette commission a la composition suivante :

Dates	Poste	Grade / Profil	Nombre	Désignation à la charge de :
28 mars 2007 (préparation) 29 et 30 mars 2007 (épreuves)	Président	Officier supérieur	1 titulaire + 1 suppléant	RTIDF
	Responsable de salle	Capitaine	4 titulaires + 2 suppléants	RTIDF
	Surveillant	Sous-officier supérieur	1 titulaire + 1 suppléant par RT	RTNO / RTSO RTSE / RTNE (*)
		Sous-officier supérieur ou personnel civil	2 titulaires + 1 suppléant	DCSSA
			2 titulaires + 1 suppléant	DGA
			1 titulaire + 1 suppléant	DCSEA
			1 titulaire + 1 suppléant	DGGN
(*) Région terre Nord-Ouest (RT NO), région terre Sud-Ouest (RT SO), région terre Sud-Est (RT SE) et région terre Nord-Est (RT NE).				

### 3.2. Désignation.

Les grade, nom, prénom, et formation d'emploi des membres de la commission de surveillance sont à transmettre (par courrier ou message) au CoFAT/BC avant le 20 février 2007.

Adresse postale : CoFAT / bureau concours - BP 120 - 00466 Armées.

Adresse télégraphique : COFAT CONCOURS VINCENNES.

Tél : 01.41.93.34.45, PNIA : 821 941 34 45, Fax : 821 941 34 41 ou 01.41.93.34.41.

### 3.3. Convocation.

Pour la présentation de la mission et la préparation des salles, les membres titulaires désignés se présenteront au CoFAT/BC (Fort-Neuf de Vincennes) le mercredi 28 mars 2007 à 14h00. La mission de la commission s'achèvera le 30 mars 2006 à l'issue de la réintégration des copies.

ANNEXE II.

**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

**1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

Les épreuves d'admission se dérouleront au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École du 17 au 27 juin 2007.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission par courrier écrit à paraître sous timbre CoFAT dès signature des résultats de l'admissibilité (prévue le 15 mai 2007). Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : [http : //www.cofat.terre.defense.gouv.fr](http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr) à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

**2. NATURE DES ÉPREUVES.**

Les épreuves d'admission sont précédées d'une réunion d'information sur les divers corps techniques et administratifs. A l'issue de cette réunion, les candidats remettent au secrétariat du jury une fiche de déclaration d'option dont le modèle figure en annexe II de l'arrêté cité en référence, par laquelle ils font connaître l'ordre de leur préférence entre les différents corps techniques et administratifs ouverts aux concours et auxquels ils peuvent accéder en fonction de leur aptitude physique. Cette option est irrévocable.

**2.1. Épreuve orale d'entretien.**

Durée : 40 min environ, préparation non comprise ; coeff. 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un officier supérieur de chaque armée, direction et service ayant ouvert une ou plusieurs places au concours, dont le président et le vice-président du jury.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général se rapportant à des idées ou des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne, dont l'un se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

**2.2. Épreuves sportives.**

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- un grimper de corde lisse d'une hauteur de 5 mètres ;
- une course de demi-fond de 3000 mètres ;
- une course de vitesse de 50 mètres ;
- une épreuve de natation de 50 mètres.

ANNEXE III.

**SECRETARIAT ET JURY DU CONCOURS.**

**1. BESOINS POUR LE SECRETARIAT DU CONCOURS.**

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge des RT. Les noms sont à fournir pour le 9 février 2007, par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES Attention : il est impératif que les « bureauticiens » maîtrisent le logiciel « Excel ».

La désignation des titulaires [engagés à servir dans la réserve (ESR)] est à la charge du CoFAT.

Périodes de présence du secrétariat en 2007 (jours « inclus »)	Lieu	Fonction Profil	Nombre	
			Titulaires (ESR)	Suppléants (active)
1. Du 1er au 23 mars	Les périodes 1, 2, 3, 5 et 6 se déroulent au COFAT/EC à Vincennes.  La période 4 de déroule au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.	Chef du secrétariat : capitaine	1	1 à la charge de la RTSE
2. Du 26 mars au 6 avril		Bureauticien :	1	1
3. Du 2 au 16 mai		sous-officier supérieur		à la charge de la RTNE
4. Du 15 au 29 juin		Secrétaire :	1	1
5. Du 2 au 6 juillet		sous-officier supérieur		à la charge de la RTNO
6. Du 9 au 11 juillet				

Code imputation budgétaire : MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; code autorité : TPP02 ; code activité : 171/F.

**2. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.**

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), à l'exception du médecin des armées et de la commission des épreuves sportives (désignés par le CoFAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury seront adressées par le CoFAT/BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT/CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT/CAB devront parvenir au CoFAT/BC pour le 15 février 2007.

**2.1. Présidence du concours (admissibilité et admission).**

Fonction	Besoin	Grade	A fournir à COFAT/BC pour le 30 novembre par :
Président	1 titulaire 1 suppléant	Officier général	EMAT/CAB

Vice-président	1 titulaire 1 sup- pléant	Colonel ou lieutenant- colonel	DGA
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----

### 2.2. Admissibilité.

Calendrier des travaux :

- 5 ou 6 avril 2007 : perception des copies (au CoFAT/BC) ;
- du 7 avril au 1er mai 2007 : correction des épreuves ;
- 2 mai 2007 : retour des copies corrigées (au CoFAT/BC) ;
- 9 mai 2007 : commission d'admissibilité (au CoFAT/BC).

Fonction	Besoins	Matière	Observations
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Culture générale	A la charge du COFAT/BC
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Mathématiques	
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Sciences économiques	
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Droit	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Allemand	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Anglais	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Italien	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Espagnol	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Arabe moderne	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Russe	

### 2.3. Admission

Calendrier des travaux :

- mi-mai 2007 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au CoFAT/BC) ;
- du 17 au 27 juin 2007 : épreuves au lycée militaire de Saint-Cyr-l'Ecole ;
- 29 juin 2007 : commission d'admission (au CoFAT/BC).

Fonction	Besoin	Grade et diplôme requis	A fournir à COFAT/BC pour 30 novembre 2006 par :
Admission : épreuve orale d'entretien : - Examineur CTA T armée de terre - Examineur CTA S, S, A. - Examineur CTA S, E, A. - Examineur CTA D, G, A. - Examineur CTA gendarmerie.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur	DPMAT/BCM concours DCSSA DCSEA DGA DGGN
Médecin des armées <sup>(1)</sup> (Commission d'aptitude physique)	1 titulaire 1 suppléant	Officier	DCSSA
Président de la commission d'aptitude physique <sup>(1)</sup>	1 titulaire 1 suppléant	Officier DT EPMS	DPMAT/BCM concours.
Examineur des épreuves sportives d'admission.	<i>A déterminer</i>	Officier ou sous-officier spécialité EPMS	
<sup>(1)</sup> Si possible, médecin des armées et officier des sports du lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.			

Les messages ou lettres de désignation seront adressés au bureau concours par les directions avant le 30 novembre 2006 et devront comporter les renseignements suivants : poste (titulaire ou suppléant), nom et prénom, grade ou titre (clair et abrégé), n° identifiant défense, sexe, arme et domaine de gestion, unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) et diplôme(s) détenu(s).